
Crédit d'investissement de CHF 65'000.—TTC pour la réfection de l'isolation thermique par l'intérieur de la toiture de l'école des Beillans

Vu l'urgence de mettre en place une nouvelle couche d'isolation avant l'hiver,
vu l'exposé des motifs EM13-2020 basé sur un rapport du service technique du 23 mars 2020 sur l'isolation thermique de la toiture,
vu le devis n°821-2020 du 23 avril 2020,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du maire,

le conseil municipal

d é c i d e

à la majorité simple

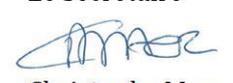
Par 11 oui, soit à l'unanimité
sur 12 conseillers municipaux présents à la séance

1. D'accepter la réalisation des travaux de réfection de l'isolation thermique de la toiture par l'intérieur de l'école des Beillans,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 65'000.—TTC destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 65'000.-- TTC dans le compte des investissements, sous rubrique n°2170.5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Jussy, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de CHF 65'000.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique n° 2170.33004, dès l'achèvement des travaux estimé à 2020.

Le Président


Olivier Gros

Le Secrétaire


Christophe Mage